

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 5

Artikel: Association suisse des infirmières et des infirmiers diplômés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La répartition des 1211 sections de l'Alliance suisse des samaritains

Photo G. Tièche, Olten

ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS DIPLOMÉS

Cette autre institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse, qui a été réorganisée dans sa forme et sa structure en 1961, a tenu sa dernière assemblée des délégués les 25 et 26 mai dernier, à Saint-Gall.

La manifestation, parfaitement organisée et qui s'est déroulée dans une atmosphère des plus sympathiques a réuni de très nombreux participants qui ont emporté le meilleur souvenir de ces deux journées.

Mlle Nicole-F. Exchaquet, présidente de l'ASID, releva tout d'abord que celle-ci comptait, au 31 décembre 1962, un effectif de 5747 membres actifs, passifs, associés et d'honneur.

Elle fit ensuite le point de l'activité déployée par l'association depuis le mois de novembre 1962, soit depuis la dernière assemblée des délégués qui exceptionnellement avait eu lieu à cette époque.

Le Comité central et le Comité de direction se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner notamment les problèmes soulevés par la création de nouvelles

commissions, l'examen des statuts des sections, l'affiliation de nouveaux membres, la question des assurances.

Le Comité central étudie à ce propos la possibilité de mettre sur pied une assurance de rente invalidité collective qui permettrait aux membres de l'ASID affiliés à la Caisse de prévoyance de la VESKA (qui doit entrer bientôt en vigueur) d'être assurés contre l'invalidité durant les cinq premières années de leur affiliation, voire au-delà s'ils ne peuvent être admis qu'en qualité de déposants. Les démarches en cours sont près d'aboutir et l'ASID sera ainsi en mesure d'offrir à tous ses membres une garantie contre les risques professionnels.

Une nouvelle *Commission temporaire de protection contre les radiations* a été instituée dans le but d'étudier, en collaboration avec les institutions intéressées, l'application de la nouvelle Ordonnance fédérale relative à la protection contre les radiations.

L'ASID se préoccupe également du statut social, économique et professionnel du personnel infirmier étranger qui actuellement constitue environ le sixième de l'effectif total du personnel soignant en activité en Suisse. Cette question a été discutée au mois de février dernier, au cours d'une séance organisée par la Croix-Rouge suisse. De son côté, le *Bureau de placement partiaire pour le personnel étranger*, à Zurich, a fait un effort considérable pour améliorer la situation du personnel étranger placé par ses soins. L'OFIAMT ayant par ailleurs officiellement confié à ce Bureau l'expertise de tous les diplômes étrangers, ce dernier offre la garantie d'un personnel qualifié aux employeurs qui s'adressent à lui.

L'institution d'une nouvelle *Commission d'éducation* a fourni l'occasion à l'ASID de bien analyser le rôle qui lui incombe dans le domaine de l'éducation et du perfectionnement du personnel infirmier vis-à-vis de la Croix-Rouge suisse par exemple ou de la Conférence des directrices d'écoles libres reconnues par cette dernière. La Commission s'est vu d'emblée confier un grand nombre de tâches de caractère national et inter-

national. L'application de la nouvelle convention passée entre la Croix-Rouge suisse et l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés fixe clairement les responsabilités de celle-ci à l'égard de la formation et du perfectionnement du personnel infirmier et il est permis d'espérer qu'une heureuse collaboration s'établira entre la Croix-Rouge suisse et l'ASID qui permettra de toujours mieux coordonner les activités respectives des deux institutions.

Enfin, l'ASID qui a entretenu ces derniers mois des contacts fréquents et fructueux avec le Conseil international des infirmières, à l'occasion en particulier d'une enquête menée par ce dernier concernant la formation de base du personnel infirmier dans les pays membres, prépare la venue à Genève, du 5 au 10 août prochain, du Comité directeur du CII qui réunira une centaine de participants.

Terminant son exposé, Mlle Exchaquet s'est plu à relever la compréhension témoignée à l'ASID par les employeurs eux-mêmes qui reconnaissent également la nécessité d'une association professionnelle forte, bien organisée et ouverte à tous les problèmes de l'heure.

SCUOLA CANTONALE INFERMIERI BELLINZONA



NUOVI INFERMIERI E INFERMIERE

Gli esami di diploma, svoltisi il 21 e il 22 di giugno vennero superati con successo dalle infermiere e dagli infermieri seguenti:

Bariffi Dario	Palmas Clelia
Brunelli Costantina	Regusci Lucia
Comelli Ada	Ricci Carla
Emanueli Laura	Riva Emilia
Faimali Carmen	Rosselli Mosè
Gatelli Fernanda	Terranova Giuseppina
Gorlani Rosetta	